

P3

**PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ  
(PSAR)**

**PREMIÈRE VERSION**

**MRC DE MANICOUAGAN**

**FÉVRIER 1997**

- **FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE, EN CONSOLIDANT LA BASE ÉCONOMIQUE RÉGIONALE ET EN METTANT EN VALEUR LES POTENTIELS INHÉRENTS AU MILIEU.**

L'enjeu majeur du schéma d'aménagement de la MRC de Manicouagan gravite autour de l'économie régionale. Fort de plusieurs entreprises de grande taille, le milieu régional présente, pour ceux qui le voit de l'extérieur, une terre de richesse et d'abondance. Cette réalité risque toutefois de devenir aléatoire car toute la prospérité économique du milieu repose sur une grande richesse naturelle, la forêt (scierie, pâte et papier, etc.); et une grande entreprise de transformation de l'aluminium.

La rentabilité de ces secteurs économiques qui sont à la base de l'économie régionale, est modulée par la conjoncture internationale des marchés du bois et de l'aluminium.

De plus, les politiques de développement son axées sur la mise au point de « mégaprojets » dans les différentes sphères d'activités économiques. Si cette conception du gigantisme économique s'accorde bien avec la philosophie du système nord-américain, par le biais des multinationales, il n'en demeure pas moins que cette théorie séduisante comporte de nombreux dangers. En effet, quand un de ces « mégaprojets » cesse, nous assistons à une déstabilisation de l'économie de toute une région, et les conséquences que cela entraîne pour toute une population, sont difficilement quantifiables, bien qu'elles soient qualifiables.

Les exemples de Gagnon-Ville, Schefferville et Port-Cartier nous laissent songeurs quant à l'avenir des régions dont la vie sociale et économique ne reposent que sur une ou deux ressources naturelles exploitées par quelques compagnies à haut rendement capitalistique sous contrôle étranger.

Afin de réduire les aspects négatifs du développement monoindustriel, il est important d'avoir comme priorité de diversifier l'économie régionale et de reconnaître diverses vocations à l'utilisation du sol dans tout le territoire de la MRC de Manicouagan.

Concernant la grande entreprise, il faut favoriser l'émergence d'un important secteur de sous-traitance et de développement de la P.M.E. œuvrant dans le sillage de ces entreprises, afin de créer de nouveaux emplois et ainsi diversifier au maximum l'économie régionale. Pour réaliser cet objectif, il devient important de favoriser le dialogue entre les grandes entreprises et la P.M.E. afin de dégager des ententes réciproques qui sont nécessaires au développement harmonieux de la région.

En outre, dans un monde où les exportations sont source de richesse et de développement, il y a lieu de rendre accessibles les infrastructures portuaires de Baie-Comeau à tous les industriels et commerçants de la région.

D'autre part, certaines ressources comme l'agriculture, la pêche commerciale, l'aquaculture, l'extraction, le tourisme, la culture hydroponique et de serres ne sont pas développés comme il se devrait. Il y a donc lieu de favoriser une mise en valeur accrue de ces potentiels en plus de maintenir et de consolider les activités industrielles majeures de la région.

### 3.2.2 L'AFFECTATION FORESTIÈRE:

Le secteur forestier constitue, pour la MRC de Manicouagan, un élément économique et spatial de première importance. En effet, la forêt couvre à elle seule une superficie de 36 050 km<sup>2</sup>, soit 90% du territoire de la MRC

Au niveau provincial, cette forêt est perçue comme une réserve importante de matière ligneuse. Elle est en fait un véritable joyau de la forêt québécoise avec ses 2 813 798 hectares de terrains forestiers productifs.

Cette forêt productive est composée à 71,4% de peuplement de résineux purs, à 25,6% d'un mélange résineux feuillus et à 3% de feuillus. Parmi les résineux, l'espèce la plus rencontrée est l'épinette noire.

Tableau x

Pourcentage du volume des espèces d'arbres retrouvés dans la MRC de Manicouagan

ESSENCE	% DU VOLUME
Épinette noire	61 %
Sapin Baumier	22 %
Bouleau blanc	8 %
Tremble	3 %
Épinette blanche	2 %
Pin gris	2 %
Autres	2 %

En terme de volume, les résineux y dominant dans une proportion de 87% de la superficie forestière totale tandis que les peuplements de feuillus et mélangés se partagent le reste. Les peuplements mûrs et les peuplements en régénération sont distribués d'une façon inégale. Les premiers se rencontrent surtout au nord et les seconds au sud.

Le territoire forestier se caractérise par une surabondance de forêts matures. Cette forêt peut soutenir un volume de coupe économiquement exploitable en essence résineuse sans rupture de stock, sur un horizon de 120 ans, de 2 737 000 m<sup>3</sup> par année. La demande prévisible en matière ligneuse étant estimée à 1 400 000 m<sup>3</sup> par année, nous obtenons ainsi un surplus annuel de 1 337 000 m<sup>3</sup>.

La ressource forestière est peu affectée par l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. En effet, moins de 2% du volume des espèces est attaqué. Toutefois, la tordeuse des bourgeons de l'épinette est concentrée dans certains secteurs situés au sud de la MRC de Manicouagan, ce qui limite grandement les possibilités d'exploitation de ces zones.

Les chemins forestiers facilitent l'accès pour l'exploitation forestière, surtout dans la partie sud du territoire non organisé. Ce réseau routier est également fort utilisé pour l'exploitation de la ressource faunique et d'autres activités récréatives en milieu naturel.

L'important réseau hydrographique du territoire non organisé sert à plusieurs activités (tourisme, récréation, production d'énergie, etc.).

Pour ce qui est de l'économie forestière régionale, deux types d'entreprises sont liés au secteur forestier: la grande compagnie (*QUNO et Scierie des Outardes*) et la P.M.E. représentée par une petite scierie locale.

Le secteur forestier demeure très lié à la demande des marchés extérieurs pour le papier et le bois de construction.

Il est de l'intention de la MRC de favoriser le maintien à long terme de la productivité de la forêt publique et privée en privilégiant les aménagements et les interventions offrant de bonnes garanties pour l'avenir de l'exploitation forestière. On devra aussi tenir compte du caractère polyvalent de la forêt. L'exploitation forestière ne devrait pas constituer une contrainte face aux autres activités de récréation, de loisir et de tourisme, mais plutôt un support par l'utilisation commune des infrastructures et des équipements.

Pour cette affectation, la MRC de Manicouagan a l'intention de poursuivre les objectifs suivants:

- Assurer un encadrement forestier adéquat à proximité des plans d'eau;
- accentuer l'exploitation de la ressource ligneuse;
- favoriser le maintien et la construction de chemins d'accès à la forêt pour des fins d'exploitation forestière;
- adopter des méthodes de travail en forêt favorisant le reboisement naturel après les opérations forestières;
- favoriser une transformation accrue de la matière ligneuse en région;

- maintenir à long terme la productivité de la forêt publique en privilégiant les aménagements et les interventions offrant de bonnes garanties pour l'avenir de l'exploitation forestière;
- accélérer le processus de reboisement par des travaux sylvicoles et la plantation d'essences peu susceptibles aux attaques des vecteurs de maladie, surtout dans les parties du territoire où il y a eu de la coupe à blanc et/ou totale, selon le rendement possible des sols;
- assurer à moyen terme une utilisation plus rationnelle de la forêt et récupérer prioritairement les bois affectés par la maladie, les épidémies, les incendies, etc., quand les conditions le permettent;
- tenir compte du caractère polyvalent de la forêt dans sa gestion spécialement en ce qui concerne les projets à caractère récréo-touristique et de villégiature dans le respect des orientations et des objectifs de développement du PRDV;
- assurer la protection des lacs et cours d'eau par un encadrement forestier adéquat et en laissant à l'état naturel les plans d'eau de moins de 20 hectares tel que prévu au PRDV;
- favoriser la création de zones d'exploitation contrôlées (Z.E.C.), de réserves fauniques et de pourvoiries avec droits exclusifs et sans droits exclusifs, afin d'exploiter davantage le potentiel faunique du territoire dans le respect des orientations du Plan régional de développement de la villégiature (PRDV);

- maintenir les chemins d'accès à la forêt pour des fins forestières et récréatives;
- favoriser les activités récréo-touristiques et de villégiature concentrée et dispersée;
- favoriser le maintien et l'amélioration des chemins forestiers de la Z.E.C. saumon de Godbout et de la Z.E.C. saumon de Baie-Trinité pour une utilisation accrue à diverses fins et leur maintenir un encadrement forestier et visuel adéquats;
- maintenir une protection efficace contre les incendies en forêt.

Bref, la MRC de Manicouagan préconise pour cette affectation forestière, la mise en valeur intégrée et polyvalente de la forêt respectueuse du développement durable.



### **3.2.3 L'AFFECTATION MINIÈRE:**

Contrairement au secteur minéral du reste de la Côte-Nord qui est essentiellement basé sur le minerai de fer et de fer titané, la production minière dans la MRC de Manicouagan est principalement axée sur l'exploitation de tourbières, carrières, sablières et gravières.

On exploite des tourbières principalement dans les municipalités de Pointe-Lebel et Pointe-aux-Outardes où seulement une faible partie du potentiel de la tourbe est exploitée. Les principaux problèmes de cette production sont liés au transport et au marché. La manutention et l'entreposage sont actuellement difficiles à cause du manque d'équipement, soit sur les lieux de production ou au port de Baie-Comeau pour l'expédition.

Dans les carrières de la région, on produit surtout de la pierre concassée qui est principalement utilisée comme agrégats de béton ou d'asphalte, assiette de voirie et pour des usages commerciaux divers.

Pour ce qui est des sablières et gravières, leurs produits d'extraction servent grosso modo à la construction de routes et à des fins résidentielles.

Quant aux autres minerais, un relevé géophysique révèle un bon potentiel de cuivre et de nickel, près du réservoir Manicouagan. On retrouve également un fort potentiel de silice évalué à plusieurs millions de tonnes au nord de Baie-Comeau.

Le ministère des Ressources naturelles a amorcé en 1985 des travaux d'inventaire de l'apatite compte tenu de l'intérêt suscité pour les phosphates. Ces travaux ont consisté en un examen des massifs d'anorthosite de la région et des prélèvements d'échantillons.

Des indices de minéralisation de nickel, décelés dans le T.N.O. de Rivière-aux-Outardes, sont présentement examinés et, selon les résultats, on pourrait amorcer un programme de cartographie géologique à court ou moyen terme.

En ce qui a trait à la prospection, malgré les effets bénéfiques apportés par le Fonds régional d'exploration minière pour la Côte-Nord (FREM), la MRC de Manicouagan doit faire face aux éléments de la problématique suivante:

- La géologie de la région est particulièrement complexe;
- le niveau de connaissance géoscientifique de base est incomplet;
- le peu de relevés régionaux et de détails à 1:50 000, échelle minimale pour effectuer des travaux d'exploration;
- le nombre limité de prospecteurs actifs dans la région;
- la faible représentation des firmes spécialisées en exploration minière.

Toutefois, force est de constater que le secteur minier de la MRC de Manicouagan, bien qu'il n'en soit qu'à ses balbutiements, a fait des progrès depuis les cinq dernières années. Ainsi, une compagnie d'exploration majeure, *Falconbridge*, a investi de 1990 à 1993

près de trois (3) millions \$ dans la région de Manic III, Outardes IV et sur le Haut plateau Manicouagan pour la recherche d'un gîte de nickel - cuivre - platine. Quatre compagnies juniors ont également effectué des travaux d'exploration, dont entre autres:

- *Minéraux Manic* sur l'île René Levasseur;
- *Société d'exploration Gaspésie* pour un gîte d'ilménite au lac Hervieux, dans le T.N.O. de la Rivière-aux-Outardes.

Pour l'affectation minière, il est de l'intention de la MRC de Manicouagan de favoriser l'exploitation rationnelle des ressources minérales sur l'ensemble du territoire, à travers les objectifs suivants qui sont de:

- Limiter les nuisances relatives à l'exploitation des tourbières par le maintien de zones tampons entre les sites d'exploitation et les sites environnants;
- limiter la construction domiciliaire dans les secteurs où il existe un potentiel d'extraction minière identifié;
- préconiser les usages favorisant l'exploitation rationnelle de la ressource minérale, tout en limitant les usages incompatibles reliés à cette affectation. En conséquence, les activités autorisées seront généralement celles reliées directement à l'extraction, sauf pour les activités de villégiature et pour l'exploitation forestière;

- choisir prioritairement un site qui n'affecte pas le caractère panoramique des zones où sont exploitées des sablières, des carrières et des gravières et qui peut être subséquemment utilisé à d'autres fins, tel un site de matériaux secs, conformément à la Loi sur les mines (L.R.Q., chap. );
- favoriser la recherche dans le domaine minier;
- accroître la prospection sur l'ensemble du territoire de la MRC de Manicouagan afin de bien identifier le potentiel minier;
- favoriser les projets d'acquisitions de connaissances géophysiques sur le territoire de la MRC, adaptés aux spécificités de la région, incluant des relevés géologiques, géochimiques, géophysiques, gîtologiques, etc.;
- intensifier les relevés régionaux et de détails au 1:50 000;
- consolider le secteur minier par l'entremise de projets de petite et moyenne envergures visant la mise en valeur de gîtes de minéraux industriels et de matériaux de construction.

### 3.2.4 L'AFFECTATION RÉCRÉATIVE:

Au niveau local, chacune des municipalités de la MRC de Manicouagan se préoccupe de la récréation de ses citoyens. On y retrouve, en effet une structure responsable de l'organisation d'activités de loisirs communautaires.

Le développement d'équipements et d'espaces récréatifs se fait en général à l'intérieur de chaque localité et en fonction des besoins de leurs citoyens respectifs. Toutefois, certaines localités possèdent des équipements majeurs et peuvent desservir plusieurs municipalités (par exemple, l'aréna de Chute-aux-Outardes). Baie-Comeau demeure la seule municipalité offrant une gamme d'équipements et d'activités des plus complets capables d'accueillir les résidents de la MRC pour la satisfaction de certains de leurs besoins récréatifs.

Il existe également sur le plan local quelques équipements culturels qui exercent une influence importante sur la dynamique de développement culturel de la MRC. C'est le cas notamment des bibliothèques locales affiliées à la *Bibliothèque centrale de prêt de la Côte-Nord*. Actuellement, la majorité des municipalités y sont affiliées ou sur le point de l'être. Dans le même ordre d'idées, on retrouve notamment à Baie-Comeau des écoles de danse, de musique, etc. ainsi qu'un centre culturel qui contribue à la mise en valeur des éléments culturels de la région.

De plus, la région bénéficie d'un équipement culturel important: la salle de spectacles, localisée dans la ville de Baie-Comeau. Cette salle polyvalente devrait offrir en plus des services usuels, des locaux consacrés à la production en arts d'interprétation et à la diffusion des arts visuels.

Sur le plan du tourisme, en plus des attraits touristiques situés dans le territoire des municipalités locales, la région est caractérisée par un immense territoire non organisé dont les facilités d'accès et le réseau hydrographique permettent maintes activités de loisirs, dont la villégiature et la pêche sportive. À ce titre, soulignons la présence de sept rivières à saumon sur le territoire (rivières de la Petite-Trinité, la Grande-Trinité, Godbout, Franquelin, Mistassini, aux Anglais et Bersimis). Les lacs et cours d'eau offrent une bonne variété d'espèces d'intérêt pour la pêche récréative. Outre le saumon, il y a l'omble de fontaine (truite), la ouananiche, le touladi, le grand brochet et le grand corégone. La faune terrestre est caractérisée, en ce qui concerne le gros gibier, par l'orignal, l'ours et le caribou. Le caribou est abondant et se retrouve principalement près du réservoir de Manic 5 et dans les secteurs du lac Dionne et du mont Saint-Pancrace. L'orignal est surtout chassé dans la partie sud du territoire, et on évalue sa densité moyenne à 0,6 orignal par 10 kilomètres carrés. Ceci constitue un potentiel d'exploitation supérieur à la moyenne des MRC de la Côte-Nord. On y retrouve une bonne variété de petits gibiers (lièvre d'Amérique, tétras des savanes, gélinotte huppée, lagopède des saules et des rochers) dont la distribution est considérée comme étant moyennement abondante. De plus, le territoire offre une bonne variété d'animaux à fourrure tels le castor, le lynx, le vison, le renard, etc. Notons finalement que la zone du littoral constitue le secteur le plus intéressant pour l'avifaune, surtout à la Pointe-aux-Outardes, sur les îles de Ragueneau et à Baie-Trinité où l'on retrouve de fortes concentrations d'oiseaux de différentes espèces.

Malgré ces potentiels, faute de moyens financiers, le développement touristique dans la MRC de Manicouagan n'a pas toujours fait l'objet d'une préoccupation globale et soutenue, et malgré que la MRC de Manicouagan recèle de nombreux attraits dans les domaines récréatifs et touristiques, son éloignement des grands centres urbains et des circuits touristiques importants en limite la fréquentation. De même, la rareté de véritables

générateurs d'achalandage touristique n'incite pas le touriste à nous visiter ou encore à séjourner dans le milieu plus d'un jour ou deux.

Toutefois, la situation du tourisme dans la région de Manicouagan n'est pas catastrophique.

En effet, la MRC de Manicouagan est très bien pourvue en sites touristiques et son territoire possède de nombreux avantages comparatifs liés à ses attraits naturels et fauniques tels les monts Groulx, la réserve écologique de l'île René Levasseur, le parc régional de Pointeaux-Outardes, le saumon, les caribous, etc.; et aux grands ouvrages d'ingénierie que sont les barrages (Manic 2, Manic 5). En outre, des visites industrielles peuvent être effectuées à l'*Aluminerie Reynolds* et à la *Compagnie Cargill's* de Baie-Comeau. De plus, le volume de touriste en région s'est accru de façon continue depuis une décennie et depuis novembre 1988, un plan de développement touristique couvrant le territoire des MRC de la Haute Côte-Nord et de Manicouagan est en vigueur. Ce plan a pour principal objectif d'optimiser les retombées économiques de l'industrie touristique dans la région de Manicouagan. La mise en œuvre du plan est assurée par une série de stratégies visant le développement économique, social, culturel et politique de la région grâce à la synergie de différents projets qui tiennent compte de l'offre, de la demande, de la concurrence et de l'évolution des autres facteurs environnementaux.

En ce qui a trait à l'affectation récréative, la MRC de Manicouagan a l'intention de:

- Favoriser l'essor des activités récréo-touristiques et culturelles en misant sur les potentiels naturels et humains du milieu;

- assurer la sauvegarde et la protection de certains milieux fragiles tout en les intégrant à l'industrie touristique (exemple: monts Groulx);
- autoriser les activités forestières en tenant compte des dispositions du «Guide des modalités d'intervention en milieu forestier»;
- contrôler la villégiature dans les sites d'intérêt esthétique et culturel en fixant des normes de lotissement et de construction respectant le caractère typique du milieu;
- favoriser la diversification et la complémentarité des équipements et infrastructures en fonction d'une activité touristique plus intense;
- doter la région d'équipements et d'infrastructures aptes à rentabiliser les sites particuliers reconnus, en améliorant notamment les accès à la région;
- autoriser les activités de villégiature dispersée ou concentrée selon les orientations et les objectifs du Plan régional de développement de la villégiature;
- favoriser le maintien et la création de pourvoiries avec droits exclusifs et sans droits exclusifs tel que prévu au Plan régional de développement de la villégiature.



### **3.2.5 L'AFFECTATION DE CONSERVATION:**

Dans un souci de préservation de notre patrimoine naturel, faunique et floristique, la MRC de Manicouagan entend affecter certaines parties de son territoire à la conservation. Celles-ci sera de deux types: intégrale et limitée.

#### **Conservation intégrale**

La MRC de Manicouagan couvre un vaste territoire pourvu de nombreux écosystèmes et écoumènes variés qu'il est important de sauvegarder dans leur état originel.

Ainsi, le ministère de l'Environnement et de la Faune a institué, en 1991, une réserve écologique sur l'île René Levasseur (réserve écologique Louis-Babel) dans la partie nord du territoire non organisé de la Rivière-aux-Outardes.

De plus, ce ministère a pour projet de créer une réserve écologique dans la partie sud-est du T.N.O., à proximité du lac Fléché. Cette réserve porterait le nom de "réserve écologique Paul Provencher".

Pour la conservation intégrale, il est de l'intention de la MRC de:

- Permettre uniquement les activités reliées à la recherche scientifique, en conformité avec les dispositions de la Loi sur les réserves écologiques (L.R.Q., chap. );

- confirmer le caractère de conservation des réserves déjà établies conformément à la Loi sur les réserves écologiques (L.R.Q., chap. );
- promouvoir la création d'une réserve écologique (Paul Provencher), conformément à la Loi sur les réserves écologiques (L.R.Q., chap. ).

### **Conservation limitée**

Puisque la protection et la conservation de notre patrimoine naturel passe par l'éducation et également le contact direct avec la nature, la MRC de Manicouagan préconise la mise en valeur des potentiels naturels en assurant une protection adéquate des milieux fragiles tout en les intégrant, dans la mesure du possible, à des activités récréatives.

En conséquence, les activités autorisées dans les secteurs de conservation limitée, seront celles qui sont compatibles ou complémentaires à la conservation ou qui permettent la mise en valeur du milieu (auberge, centre d'accueil, etc.).

C'est dans cet esprit que la MRC de Manicouagan entend, conjointement avec la MRC configué de Caniapiscau, mettre en valeur le potentiel naturel des monts Groulx.